



## CARTOGRAPHIE REGIONALE DES METIERS DES PERSONNELS NON MEDICAUX ET DES PERSONNELS MEDICAUX

### Lettre d'engagement

Afin de confirmer la participation de votre établissement à la cartographie régionale des métiers, <u>merci</u> de bien vouloir compléter et retourner à votre Délégation ANFH cette lettre d'engagement.

En retournant ce bulletin, votre établissement s'engage à **fournir**, **via la plateforme Métiers-compétences ANFH sécurisée**, **les données métiers** des Personnels Non Médicaux (PNM) et des Personnels Médicaux (PM) nécessaires à la réalisation de la cartographie de votre établissement, ainsi qu'à l'alimentation de la cartographie territoriale, sectorielle et régionale.

Pour mener à bien cette démarche, votre établissement bénéficiera de l'accompagnement en ligne (mail et téléphone) de BVA. Dès la validation des données-métiers, vous accèderez en temps réel à la cartographie des métiers (PNM) de votre établissement, puis aux comparaisons régionales, territoriales et sectorielles dès la fin de la démarche régionale.

NOM ET VILLE DE L'ETABLISSEMENT :				
Code ETS				
REFERENT INTERNE CHARGE D'ALIMENTER LA PLATEFORME pour la cartographie des Personnels Non Médicaux				
Nom:	Prénom :			
Fonction:				
Tél.:///	Email :	@		
REFERENT INTERNE CHARGE D'ALIMENTER LA PLATEFORME pour la cartographie des Personnels Médicaux (si différent)				
Nom:	Prénom :			
Fonction:				
Tél.:////	Email :	@		
LOGICIEL « PAIE » * utilisé par l'établissement :				
* Pour les établissements disposant du logiciel AGIRH, vous bénéficierez du format type d'extraction de données et de la possibilité éventuelle de faire extraire ces données directement par le MIPIH				

#### L'établissement s'engage à :

- Participer à la réalisation de la cartographie régionale des métiers ;
- ▶ Fournir, via la plateforme Métiers-compétences ANFH mise en place et sécurisée par BVA, les données Métiers nécessaires à l'alimentation de la cartographie régionale et à la mise à disposition pour chaque établissement de sa propre cartographie ;
- Respecter les délais prévus pour la qualification des données avant fin avril 2021.

#### En contrepartie de ces engagements, l'établissement bénéficie :

- D'une aide du prestataire en ligne (mail et téléphone) ;
- ▶ De la restitution de sa propre cartographie des métiers de manière instantanée, puis de son positionnement par rapport aux indicateurs territoriaux, régionaux et sectoriels à l'issue de la démarche régionale ;
- A l'issue de la démarche régionale, de la possibilité de mettre à jour sa cartographie des métiers en totale autonomie directement depuis la plateforme ;
- D'une prise en charge financière du projet par l'ANFH.

Fait à	_, le	_/	_ / 2021		
Signature du chef d'établissement ou de son représentant					
Prénom, Nom - Fonction : Signature :					

# Merci de bien vouloir retourner ce document complété et signé à votre délégation ANFH :

	Adresse	e-mail		
ANFH Nord- Pas-de-Calais	Immeuble Le Nouveau Siècle 2 place Mendès France 59 000 LILLE	c.salle@anfh.fr		
ou				
ANFH Picardie	ZAC Vallée des Vignes Immeuble Le Pomerol 15 Avenue d'Italie 80 090 AMIENS	picardie@anfh.fr		